

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : D. de LésolSite inspecté : Le PontetDate de l'inspection: 16/10/2018

Constat de l'Inspecteur :

Non vérification annuelle des clapets
anti retour-circuit RIA

INSPECTION

Écart aux dispositions de : article 4.1.3.1. de l'AP d'autorisations
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

du 15/01/2018

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la
visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

DELISOL S.A.S
Représentant de l'exploitant
840, rue de la Verdette
Fonction et Signature
CS 50015 LE PONTET
84275 VEDENE CEDEX
Siret 322 868 969 00039
Tél 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13

AS

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs
délais d'application)

Pour pouvoir effectuer la vérification des clapets anti-retour sur les circuits
de RIA, nous devons mettre en place une vanne dotée d'un robinet de
purge. Voir document ci-joint.

Nous avons approvisionné ce matériel qui sera mis en place semaine 52
car cette opération nécessite une coupure générale d'eau d'un jour.

Un contrôle annuel complet pourra ainsi être réalisé dans des conditions
techniques satisfaisantes. Coût = 273 € HT (hors MO)

Nous avons effectué cependant un contrôle visuel le 7/11/18 = absence de
tracé de fuite.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Décal de mise en œuvre accepté
Les dispositions et ce contrôle seront
vérifiés lors d'une prochaine
inspection

L'inspection le : 21/10/2019

Fiche soldée le :

LAB

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : *Dellus d.*

Site inspecté : *Le Penlet*

Date de l'inspection : *16/10/2018*

Constat de l'Inspecteur :

INSPECTION

Les extincteurs ~~des~~ et les systèmes de désenfumage n'ont pas été vérifiés dans l'année (extincteurs : dernier contrôle juillet 2017, désenfumage : dernier contrôle avril 2016)

Ecart aux dispositions de :

article 82.5 de l'APd'autorisation du 15/01/2018

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

DELISOL S.A.S
 840 rue de la Verdette
 CS 50015 LE PENLET
 84275 VEDENE CEDEX
 Siret 322 868 969 00039
 Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13

15

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Pour la 1^{ère} fois depuis 2002, date de notre première vérification par ce prestataire, la vérification annuelle des extincteurs au vue de l'obtention du Q4 a été oubliée par DELT'INCENDIE et nous ne nous en sommes pas rendu compte. Nous avons relancé le prestataire suite à l'inscription DREAL. La vérification des Extincteurs et RIA a été réalisée les 7, 8 et 10 novembre 2018.

Le contrôle des systèmes de désenfumage est effectué à notre demande. Il nécessite l'emploi d'une nacelle. Nous avons demandé à DELT'INCENDIE de venir réaliser ce contrôle. Nous attendons la date d'intervention.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui

Non

Contrôle des extincteurs : OK

Proposition de mise en demeure

Oui

Non

Pour les systèmes de désenfumage,

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui

Non

l'absence de délai non acceptable.

Commentaires :

Proposition de CMC de Mise en Demeure

de réaliser ce contrôle sous 3 mois

L'inspection le *27/01/2019*

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

Deltisol

Site inspecté :

Le Pontet

Date de l'inspection :

16/10/2018

Constat de l'inspecteur :

Absence de vérification et de contrôle
des détecteurs de gaz pour la chaudière

Écart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

article 8.3.5 de l'AP d'autorisation
du 15/01/2018.

DELTISOL S.A.S

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

840, rue de la Verdette
Représentant de l'exploitant
CS 59015 LE PONTET
Fonction et Signature
84275 VEDENE CEDEX
Siret 322 868 969 00039
Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Notre chaudière est équipée de 2 détecteurs de gaz l'un situé au dessus du brûleur et l'autre fixé sous la ferme de la charpente à 6m de haut (voir document ci-joint)

Ces détecteurs ne sont pas prévus pour être facilement démontés et ne peuvent pas être contrôlés in situ.

Nous devons donc disposer d'un 2^{ème} jeu de détecteurs pour réaliser une rotation annuelle de ces détecteurs et ainsi pouvoir faire procéder à leur vérification annuelle. Nous avons trouvé un prestataire et nous lui avons passé commande le 13/11/2018. Dès réception des nouveaux détecteurs et dès que nous disposerons d'une nacelle, nous procéderons à leur mise en place.

Suites susceptibles d'être données

coût = 212 € HT

Écart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

proposition acceptée.
le contrôle sera vérifié lors
et une prochaine inspection

L'inspection le :

21/01/2019 Dg

 Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : *Deltisol*

Site inspecté : *de Penlet*

Date de l'inspection: *16/10/2018*

Constat de l'Inspecteur :

Absence de contrôle de rejet atmosphériques de la chaudière de moins de 2 ans (dernière analyse en juin 2016)

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : (indiquer le référentiel réglementaire opposable)

article 10.2.1.1. de l'AP d'autorisation du 15/01/2018

DELTISOL S.A.S

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur

[Signature]

840 100 de la Verdennes
CS 50015 LE PONTET
 Fonction et Signature
84275 VEDENE CEDEX
Siret 322 868 969 00039
 Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13

[Signature]

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

la commande de ce contrôle a été passée au Bureau Veritas le 12 novembre 2018.

ces mesures nécessitent l'emploi d'une nacelle.

Nous attendons confirmation de la date d'intervention

Coût = 1800 € HT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui

Non

Proposition de mise en demeure

Oui

Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui

Non

Commentaires :

*Contrôle réalisé en Décembre 2018, non demandé.
 L'IC demande la réalisation d'un contrôle des émissions atmosphériques (poussières, NOx, SO2, etc) sous 3 mois. Une copie de ce rapport sera transmis à l'IC dans le mois qui suit ce contrôle.*

L'inspection le

27/01/2019 [Signature]

Fiche soldée le :

IAB

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : DeltisolSite inspecté : de PontetDate de l'inspection: 16/10/2018

Constat de l'Inspecteur :

Absence de bac de disconnection sur l'alimentation en eau du site prévue pour le 30 juin 2018

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : article 4.1.3.1 de l'AP d'autorisation du 15/01/2018
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

840, rue de la Verdette

CS 50015 LE PONTET

84275 VEDENE CEDEX

Siret 322 868 969 00039

Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13

10

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'étude technique et la consultation des fournisseurs ont été réalisées en Mars et Avril 2018.

Nous attendons que les marges de manœuvre financières de DELTISOL s'améliorent pour nous permettre de passer commande.

Coût = 10 000 € HT (génie civil et matériel inclus)

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Proposition non acceptée.
Proposition de l'ICC de être en Demeure sous 6 mois pour la mise en place des Dis connecteurs

L'inspection le 21/01/2019  Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : DeltisolSite inspecté : de PontetDate de l'inspection : 16/10/2018

Constat de l'Inspecteur :

Non mise en place des dispositifs de protection ~~pour~~ contre la fouche pour le 30/06/2018

Écart aux dispositions de : article 8.3.3. de l'AP d'autorisation du 15/01/2018
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

840 ave de la VerdetteCS 50015 LE PONTET

84275 VEDENE CEDEX

Siret 322 868 969 00039

Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13

13

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'étude technique et la recherche / consultation des fournisseurs ont été réalisées en Nov 2018.

Nous attendons que les marges de manœuvres financières de DELTISOL s'améliorent pour nous permettre de passer commande.

Coût = 22 500 € HT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Proposition non acceptée
Proposition de l'ICC de mise en demeure sous 6 mois pour mettre en place des dispositifs de protection contre la fouche

L'inspection le :

22/01/2019 DS

Fiche soldée le :

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

7

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : DeltisolSite inspecté : Le PontetDate de l'inspection : 16/10/2018

Constat de l'inspecteur :

Non renforcement de la structure du Bâtiment Nord et absence des portes coupe-feu associées prévue pour le 30/06/2018

Ecart aux dispositions de : (indiquer le référentiel réglementaire opposable)

article 3.1.1. de l'AP de l'autorisation du 16/01/2018.

DELTISOL S.A.S

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des constatés par l'inspection

840, rue de la Verdette
CS 5015 LE PONTET
84275 VEDENE CEDEX
Siret 322 868 969 00039
Tél. 04 90 32 66 19 - Fax 04 90 32 80 13

13

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'étude technique et la consultation des fournisseurs ont été réalisés en Mars 2018
Nous attendons que les marges de manœuvres financières de DELTISOL s'améliorent pour nous permettre de passer commande.

Coût = 14 500 € HT Portes coupe-feu (hors modif Génie Civil)
10 000 € HT Renforcement structure
↳ Pose BA 18 spécial feu

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

Proposition non acceptée.
Proposition de l'ICC de mise en demeure sous 6 mois pour réaliser les travaux sur le Bâtiment Nord et mettre les portes coupe-feu associées

L'inspection le : 21/01/2019 B
 Fiche soldée le :